



## IsraËl prive la population de Gaza du vaccin contre la COVID-19

### Description

Par le Palestinian Centre for Human Rights, le 16 fËvrier 2021

Lundi 15 fËvrier 2021, les autoritËs israËliennes ont refusË lâ??entrËe dans la Bande de Gaza de 2.000 doses de vaccin contre le Coronavirus. Ces doses Ætaient envoyËes par le ministËre palestinien de la SantË (MDS) Æ Ramallah, mais, comme la direction politique dâ??IsraËl nâ??avait pas encore approuvË la demande de lâ??AutoritË Palestinienne de transfËrer le vaccin Æ Gaza, les autoritËs israËliennes ont refusË de le laisser entrer.

La ministre palestinienne de la SantË, Dr. May Al-Kailah, a soulignË dans un communiquË de presse que les autoritËs israËliennes empËchaient lâ??entrËe dans la Bande de Gaza de 2.000 doses du vaccin russe Sputnik contre le coronavirus. Elle a ajoutË que les autoritËs israËliennes portent lâ??entiËre responsabilitË de cet acte arbitraire contraire Æ toutes les habitudes, lois et conventions internationales. Al-Kailah a dit par ailleurs que ces doses Ætaient destinËes au personnel mËdical qui prend soin des patients atteints du COVID-19 dans les UnitËs de Soins Intensifs (USI) ainsi quâ??Æ lâ??Ëquipe mËdicale des services dâ??urgence. Al-Kailah a affirmË que le gouvernement palestinien et le MDS Ætaient en contact avec les organisations internationales pour fournir le plus vite possible le vaccin contre le COVID-19 Æ la Bande de Gaza.

Cette dËcision des autoritËs israËliennes survient Æ un moment oË1 le secteur de la santË de Gaza sâ??Ëcroule et oË1 le coronavirus se rËpand ; Æ ce jour, 53.593 personnes ont contractË le virus, et 537 sont mortes (50.505 ont guËri et 2.551 sont en cours de soins).

Le Centre Palestinien pour les Droits de lâ??Homme (PCHR) met en garde sur les graves consËquences du refus dâ??IsraËl de laisser entrer le vaccin contre le COVID-19 dans la Bande de Gaza, et rappelle que les services de santË de Gaza sont ÆpuisËs par 14 annËes de politique israËlienne de blocus, avec une pËnurie persistante de mËdicaments de base et de dispositifs mËdicaux et de personnel mËdical spËcialisË, rendant le systËme de soins de santË incapable de satisfaire les besoins ÆliËmentaires de santË de la Bande Gaza en temps voulu et dâ??apporter les services mËdicaux nËcessaires Æ la population de la Bande de Gaza.

L'état des structures sanitaires de Gaza s'est aggravé avec l'épidémie de coronavirus car elles souffraient de pénurie de matériel pour tester le coronavirus et d'unités de soins intensifs, de respirateurs, et d'équipements pour diagnostiquer le coronavirus, de médicaments, de fournitures médicales et de tenues de protection pour se préparer à combattre le coronavirus.

En raison de sa crainte que tous les efforts qui visent à freiner l'épidémie de COVID-19 dans la Bande de Gaza puissent échouer à cause de l'interdiction par Israël de laisser entrer le vaccin contre le COVID-19, le PCHR :

\*rAffirme que le premier responsable de l'approvisionnement en fournitures médicales pour la population de la Bande de Gaza, y compris le vaccin contre le COVID-19, c'est Israël en accord avec les Articles 55 et 56 de la Quatrième Convention de Genève de 1949 ; et

\*appelle la communauté internationale et l'OMS à faire pression sur Israël et à l'obliger à se soumettre à ses obligations et à autoriser l'entrée de toutes fournitures médicales dans la Bande de Gaza, et spécialement le vaccin contre le COVID-19.

Source : [Palestinian Centre for Human Rights](#)

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

## Tags

1. apartheid
2. apartheid médical
3. coronavirus
4. Covid
5. covid-19
6. Israël
7. médecine
8. santé
9. vaccin
10. vaccination
11. virus

**date créée**

2021/02/18